

## Rapport du Président

Commission permanente du vendredi 9 octobre 2020

**7** ème Commission N° CP-2020-9-7-2

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

DECS - Service de la Lecture publique

## POLITIQUE LECTURE PUBLIQUE APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ACTION CULTURELLE DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DU HAUT-RHIN

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver le projet de convention de partenariat « Action culturelle » de la médiathèque départementale.

La Commission de la Culture et du Patrimoine (7ème) réunie le 25 septembre 2020 a donné un avis favorable à ce dossier.

La consolidation des partenariats avec différents établissements (Collèges, EHPAD, Prisons, MECS, ...) ou avec des associations du Haut-Rhin est inscrite dans le nouveau Schéma de Lecture Publique adopté en juin 2019. Plusieurs actions existantes ont été développées et de nouvelles actions ont été initiées :

- Rencontres d'écrivains : en lien avec le Festival du livre de Colmar, la Médiathèque invite depuis plus de dix ans quatre auteurs dans des collèges autour de Colmar. En 2019 et pour la première fois, les écrivains sont allés dans 4 collèges plus au sud à Buhl, Ensisheim, Ottmarsheim et Saint-Amarin. D'autres rendez-vous devaient avoir lieu lors du Forum du livre de Saint-Louis en mai 2020 et sont reportés en 2021;
- Des ateliers, des conférences et des spectacles ont été programmés dans le cadre de Bibliothèques à la Une 2021 sur l'Education aux médias et à l'information et seront renforcés lors des prochaines éditions ;
- Des spectacles de Contes lors du festival VOOLP en octobre.

## Il vous est proposé:

- D'approuver la convention type de partenariat « Action culturelle » de la médiathèque départementale, jointe en annexe 1, document qui sera signé dans le cadre de partenariats culturels entre le Département et des collectivités, différents types d'établissement ou des associations.
- De m'autoriser à signer sur cette base les conventions particulières avec les différents partenaires susvisés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT